

## INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de la décision de Sienna Gestion de mettre en place, à compter du 31 octobre 2024, un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») sur les Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) multi-entreprises listés en annexe.

### **Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :**

En application de l'Instruction AMF 2017-05 relative aux modalités d'introduction des mécanismes de gestion de la liquidité des fonds, Sienna Gestion a décidé de mettre en place un dispositif permettant, en cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, d'étaler sur plusieurs valeurs liquidatives l'exécution des ordres de rachat des porteurs centralisés à une même date dès lors que ces ordres atteignent un certain seuil tel que déterminé dans le règlement du Fonds (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu).

Ce dispositif pourra être déclenché sur décision de Sienna Gestion dès lors que les conditions de liquidités du Fonds ne permettent pas d'exécuter les ordres de rachat des porteurs sur une même valeur liquidative.

Les modalités d'application du dispositif sont précisées dans le règlement du Fonds.

**Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part et sera effective à compter du 31/10/2024, date de mise à jour du règlement de votre Fonds.**

**Cette mise à jour s'effectuera sans frais et n'aura aucune incidence sur les dates de disponibilité de vos avoirs.**

Pour chacun des Fonds présents dans le(s) Plan(s) d'Épargne Salariale de votre entreprise, nous vous invitons à prendre connaissance de sa documentation et notamment du DIC, disponibles auprès de **votre Teneur de compte**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

**Sienna Gestion**

#### **SIENNA GESTION**

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

## ANNEXE – LISTE DES FCPE CONCERNES

- EPESENS DEFENSIF ISR SOLIDAIRE
- EPESENS DIVERS'IMMO
- EPESENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE
- EPESENS GRAND EST SOLIDAIRE
- EPESENS GRAND OUEST SOLIDAIRE
- EPESENS GRAND SUD OUEST SOLIDAIRE
- EPESENS HAUTS-DE-France – NORMANDIE SOLIDAIRE
- EPESENS IMMOBILIER (actualisation des mentions règlementaires)
- EPESENS OFFENSIF ISR
- EPESENS PACA SOLIDAIRE
- EPESENS RHONE-ALPES – AUVERGNE SOLIDAIRE